

Eléments du Collectif Effinergie en réponse à la consultation : RE 2020 - Exigences bureaux et enseignement primaire et secondaire

En préambule le Collectif Effinergie fait remarquer la difficulté de se prononcer sur des exigences sans pouvoir concrètement établir de comparaison avec des éléments établis, les méthodes de calcul de la RT 2012 et de la RE 2020 étant différentes.

Ainsi, le Collectif fait confiance à la DHUP sur l'analyse de valeur des projets et simulations étudiés pour la présentation du 28 avril 2021.

Ceci met en avant la nécessité d'utilisation à bon escient de la clause de revoyure prévu dans le cadre de la RE 2020. Celle-ci permettra, après application à quelques projets de la RE 2020, d'utiliser ce premier retour d'expérience pour améliorer et optimiser les exigences de la RE 2020 avec la vision de l'atteinte des objectifs fixés.

Date d'entrée en vigueur des exigences

Actuellement (mai 2021) les textes de la réglementation environnementale 2020 ne sont pas parus officiellement. La base même de la nouvelle réglementation n'est pas officialisée et les exigences pour les bâtiments d'habitation non parues. Dans ce contexte établir la date d'entrée en vigueur des exigences concernant les bâtiments de bureaux et enseignement est complexe.

Les exigences pour les bâtiments d'habitation, dont les textes devraient paraître mi ou fin juin (dernières informations à notre connaissance) verront leurs applications pour tous permis de construire à partir du 1^{er} janvier 2022.

Concernant les bâtiments tertiaires objet de cette consultation il nous semble délicat d'avoir la même date d'application si les textes dédiés ne peuvent paraître à l'été 2021.

Ainsi le Collectif est favorable à une parution rapide des textes dédiés aux bâtiments de bureaux et d'enseignement afin que les exigences puissent être applicables au plus vite. Une date d'application au 1/07/2022 nous semble plus cohérente.

Confort d'été

Les calculs liés au confort d'été sont une avancée par rapport aux calculs de la Tic sous RT 2012. Néanmoins le retour d'expérience des premiers projets nous permettra de nous positionner davantage sur ce sujet. Ainsi le Collectif se réserve le droit d'apporter une contribution complémentaire sur la thématique du confort d'été dans le cadre de la clause de revoyure.

Energie

Pour l'indicateur Bbio, les propositions faites par la DHUP lors de son intervention du 28 avril 2021 et relayées par son support de présentation semblent raisonnables et cohérentes. Le Collectif Effinergie est donc favorable à ces propositions.

Concernant le Cep, les propositions semblent ambitieuses et peuvent donc être soutenues par Effinergie.

L'indicateur Egesénergie (diapositives dédiées à l'indicateur Icénergie) semble pour sa part représenter, en 2025, une avancée importante qui, en l'état actuel des technologies de systèmes, demanderait pour les bâtiments d'enseignement l'utilisation de pompes à chaleur ou de chaufferie gaz (avec production d'énergie renouvelable et enveloppe performante).

Nous attirons l'attention sur le fait que, pour les bâtiments d'enseignement, une majorité sera des projets d'extension avec raccordement à une chaufferie existante. Ainsi, dans le cas d'un raccordement à une chaufferie gaz, le projet risque d'avoir des difficultés à atteindre les objectifs de la RE2020 à 2025.

En zone urbaine les bâtiments d'enseignement sont raccordés à un réseau de chaleur lorsque cela est possible. Ces réseaux vont devoir se verdir pour permettre à ces bâtiments de respecter la RE 2020.

Effinergie est favorable à l'innovation et à la progression de tous vers les objectifs fixés mais dans une dynamique d'accompagnement qui nous semble particulièrement ambitieuse sur ce point (indicateur Egesénergie en 2025).

Carbone

Le Collectif Effinergie a à cœur d'encourager l'ambition sans aller sur des niveaux inatteignables.

A ce stade nous prenons acte des exigences demandées sur la partie carbone et profiterons des premiers projets et de leur retour d'expérience pour faire une contribution sur le sujet dans le cadre de la clause de revoyure

Analyse économique

Les informations fournies sont insuffisantes pour pouvoir se prononcer sur le sujet de l'analyse économique. Le Collectif, de part son retour d'expérience via l'Observatoire BBC, pourra alimenter des retours sur ce sujet.